

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
9 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 14<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 28 octobre 2011, à 10 heures

*Président* : M. Tommo Monthe ..... (Cameroun)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* :  
M. Kelapile

**Sommaire**

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
2012-2013 (*suite*)

*Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
2012-2013 (suite)*

Autres questions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-56986X (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 10*

**Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (suite)**

**Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (suite)** (A/66/6 (Introduction), A/66/6 (Sect. 1 et 2), A/66/6 (Sect. 3) et Corr.1, A/66/6 (Sect. 4-7), A/66/6 (Sect. 8) et Corr.1, A/66/6 (Sect. 9-12), A/66/6 ( Sect. 13) et Add.1, A/66/6 (Sect. 14 et 15), A/66/6 (Sect. 16) et Corr.1, A/66/6 (Sect. 17-19), A/66/6 (Sect. 20) et Corr.1, A/66/6 (Sect. 21-25), A/66/6 (Sect. 26) et Corr.1, A/66/6 (Sect. 27), A/66/6 (Sect. 28) et Corr.1, A/66/6 (Sect. 29), A/66/6 (Sect.29A) et Corr.1, A/66/6 (Sect. 29B-E), A/66/6 (Sect. 29F) et Corr.1, A/66/6 (Sect. 29G), A/66/6 (Sect. 30-37), A/66/6 (Income sects. 1-3), A/66/7 et Corr.1 et Add.5, A/66/16 (chap. II, sect. A), A/66/74, A/66 / 82, A/66/84, A/66/85, A/66/180, A/66/315 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et A/66/348 et Add.1)

1. **M. dos Santos** (Brésil) souligne le rôle stratégique du budget ordinaire, qui doit refléter un équilibre entre les trois piliers de l'Organisation – la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. La délégation brésilienne conteste le fait que les activités concernant la paix et la sécurité soient financées par des contributions mises en recouvrement alors que celles relatives aux droits de l'homme et au développement sont financées par des contributions volontaires.

2. La capacité et l'efficacité du Secrétariat dans le domaine du développement doivent être renforcées et une plus grande part des activités de développement doit être financée par le budget ordinaire. M. dos Santos est profondément préoccupé par les réductions proposées dans presque tous les chapitres du budget relatifs au développement, qui avaient été renforcés en 2009. La proposition de suppression de postes à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes est particulièrement troublante.

3. Il est également préoccupant que les missions politiques spéciales soient financées par le budget ordinaire, car, dans les situations de crise, les pressions politiques exercées en faveur d'une action conduisent souvent à l'adoption de mesures superficielles fondées sur une analyse insuffisante.

4. Tout en appréciant les efforts faits par le Secrétaire général pour que le Secrétariat travaille plus efficacement, M. dos Santos partage l'avis du Comité consultatif selon lequel les réductions budgétaires proposées ne sont pas fondées sur une analyse en profondeur des programmes et qu'elles auront une incidence particulière sur la mise en œuvre des mandats dans le domaine du développement.

5. **M. Nishida** (Japon) considère que le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 doit soutenir les trois piliers de l'Organisation et permettre la mise en œuvre des huit priorités fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/262. Bien que des financements doivent être fournis pour mettre en œuvre les mandats, il faut reconnaître que les ressources sont limitées, en particulier lorsque les États Membres sont confrontés à des difficultés financières. Les ressources doivent donc être réparties de manière équilibrée et rationnelle et les activités qui ne sont plus prioritaires doivent être interrompues ou différées.

6. Approuvant la réaffirmation par le Secrétaire général de la nécessité de faire plus avec moins, M. Nishida exprime l'espoir que la Commission adoptera un budget-programme pour 2012-2013, y compris les besoins en ressources supplémentaires et la réévaluation des coûts, qui soit de 3 % inférieur au budget total de l'exercice biennal en cours.

7. Bien que le Gouvernement japonais se félicite des efforts consentis par le Secrétaire général pour créer une équipe de gestion du changement et lancer de nouvelles réformes, il y a lieu d'évaluer les progrès des initiatives déjà entreprises, comme le progiciel de gestion intégré, Umoja, avant d'en engager de nouvelles.

8. **M. Srivali** (Thaïlande) est préoccupé par la proposition de réduire le projet de budget-programme de 3,7 % par rapport à l'esquisse budgétaire approuvée pour l'exercice biennal 2012-2013. Des financements prévisibles et adéquats doivent être assurés pour la mise en œuvre de tous les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux; en particulier, l'Organisation des Nations Unies doit renforcer son rôle dans la coopération internationale pour le développement. Ses priorités ne doivent pas souffrir de la crise économique et financière mondiale : il faut répondre aux besoins des économies vulnérables afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Les commissions régionales jouent un rôle crucial dans cet effort. La région de l'Asie et du Pacifique est celle qui connaît la plus forte croissance dans le monde, mais il reste beaucoup à faire pour assurer un développement durable à ses 4,1 milliards d'habitants – 60 % de la population mondiale. La délégation thaïlandaise est préoccupée par les réductions proposées dans le budget de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et considère que cette Commission doit recevoir des financements adéquats.

10. **M. Diallo** (Sénégal) regrette l'absence d'équilibre dans les allocations de ressources financières entre les trois piliers de l'Organisation, au détriment des activités de développement. Sa délégation apporte son soutien aux propositions du Secrétaire général relatives au renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elle est préoccupée, toutefois, par le fait que les allocations budgétaires prévues pour les chapitres 10, Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, et 18, Développement économique et social de l'Afrique, sont inférieurs au montant total estimatif des dépenses réalisées au titre de ces chapitres au cours de l'exercice 2010/2011. Le développement économique et social de l'Afrique est un domaine d'action prioritaire de l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 65/244 de l'Assemblée générale et il doit le rester. Les défis auxquels sont confrontés beaucoup de pays africains dans le contexte actuel de crise économique mondiale appellent également un renforcement des moyens d'actions de la Commission économique pour l'Afrique et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

11. La délégation sénégalaise se félicite du doublement du budget ordinaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, comme demandé dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Le Conseil des droits de l'homme doit également être doté de ressources supplémentaires pour tirer parti des résultats déjà obtenus.

12. Le Sénégal salue également les actions entreprises depuis plusieurs années par l'Organisation des Nations Unies pour renforcer le multilinguisme. Pour consolider les acquis obtenus dans ce domaine, il demande instamment au Secrétaire général de proposer

des mesures pour pallier les départs à la retraite d'un grand nombre de traducteurs et d'interprètes dans les quelques prochaines années.

13. Notant que les crédits prévus au titre du Compte pour le développement ne représentent que 0,3 % du montant total du projet de budget-programme pour 2012-2013, **M. Diallo** prie le Secrétaire général de proposer de nouvelles modalités de financement de cette importante initiative.

14. **M. Kim Sook** (République de Corée) se félicite de la réduction de 3,7 % du projet de budget-programme par rapport à l'esquisse budgétaire pour 2012-2013. Le budget ordinaire était passé de 2,6 milliards de dollars en 2001-2002 à 5,4 milliards de dollars en 2010-2011. Une augmentation continue n'est pas viable au cours d'une période de crise économique et financière.

15. La pratique de la réévaluation des coûts utilisée pour ajuster le budget en fonction de l'inflation et des fluctuations de change n'incite guère à la recherche d'une plus grande efficacité et doit être réexaminée. L'Organisation doit s'employer à absorber ces fluctuations, tout comme le font les gouvernements nationaux. L'Assemblée générale doit également envisager la possibilité d'une utilisation limitée du fonds de réserve pour faire face à des fluctuations excessives.

16. La marge de manœuvre budgétaire limitée accordée au Secrétaire général à titre d'essai pour répondre aux situations d'urgence doit être institutionnalisée. La Commission doit également discuter de la question du regroupement des fascicules budgétaires et prévoir un financement distinct des missions politiques spéciales.

17. La délégation coréenne appuie les efforts visant à renforcer les technologies de l'information et des communications (TIC), ce qui contribuera à une plus grande efficacité et facilitera le respect des obligations redditionnelles. L'intégration de la gestion des TIC permettra de réduire les dépenses de fonctionnement en mettant fin à la fragmentation des capacités et au chevauchement des investissements dans les TIC.

18. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) souligne que la crise économique mondiale a engendré une détérioration massive des finances publiques de nombreux États. Si l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à

jouer pour aider les États Membres à faire face à la situation, il faut tout d'abord assurer la stabilité de ses ressources humaines, financières et matérielles, afin qu'elle reste en mesure de s'acquitter de ses mandats. Dans cette optique, le processus de budgétisation doit également faire l'objet de réformes.

19. La mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public améliorera la transparence de la gestion des ressources et favorisera le développement de la culture de responsabilisation, telle que prônée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/259. Les fonctions d'évaluation, d'inspection et d'enquête doivent être renforcées à l'échelle du système des Nations Unies et la transparence des procédures de passation des marchés doit être accrue afin de les ouvrir plus largement aux entreprises des pays en développement et des pays émergents. Enfin, les méthodes de travail des organes délibérants doivent être améliorées, notamment pour ce qui est de l'exercice de leurs fonctions de contrôle de la gestion des ressources. Toutes les réformes mentionnées doivent s'appuyer sur le rapport du Corps commun d'inspection concernant la responsabilisation, qui doit être soumis en application de la résolution 64/259.

20. Pour accroître la résilience du système des Nations Unies et réduire le risque de résurgence d'une crise budgétaire interne, l'Organisation doit avoir une voix qui porte et participer aux travaux du G20, devenu, par la force des choses, le nouveau forum de pilotage de la gouvernance économique et financière internationale. Le G20 a généralement pris des décisions et des mesures directement liées à l'aide au développement, renforçant par exemple les capacités des institutions financières internationales ou favorisant des projets régionaux d'infrastructure, qui ont stimulé l'emploi. Il importe donc, au moment où des décisions doivent être prises concernant le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2012-2013, de s'inspirer de cette approche pragmatique afin d'éviter par tous les moyens la suppression de postes.

21. **M. Ren** Yisheng (Chine) considère que l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir compter sur un financement stable afin d'assurer la mise en œuvre effective de toutes ses activités de programme. Les ressources devront être réparties équitablement entre tous les domaines prioritaires, notamment celui

du développement, et les commissions économiques régionales doivent être vigoureusement soutenues.

22. Le Secrétariat doit garder à l'esprit que la crise économique et financière mondiale a imposé des contraintes sur les capacités financières des États Membres, en particulier les pays en développement, et doit utiliser plus efficacement ses ressources grâce à des mesures telles que la réforme de la gestion. Une plus grande part des économies réalisées doivent être allouées aux activités liées au développement. La discipline budgétaire doit être strictement appliquée et la budgétisation axée sur les résultats doit être améliorée. Aucun effort ne doit être ménagé pour éviter la fragmentation de la budgétisation, en prenant en compte tous les besoins en ressources dans le projet de budget. Une meilleure gestion des ressources se traduira par une plus grande efficacité et réduira les gaspillages.

23. Les besoins pratiques doivent être rapprochés des ressources disponibles. Bien que le projet de budget-programme pour 2012-2013 soit de 3,7 % inférieur à l'esquisse budgétaire approuvée, de nombreuses rubriques supplémentaires doivent encore être incluses. M. Ren espère que la Commission pourra, grâce à ses délibérations, arriver à un niveau raisonnable pour le budget qui permettra d'assurer l'efficacité et la responsabilisation tout en garantissant que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour mettre en œuvre les programmes dont elle a la charge.

24. **M. Wetland** (Norvège) estime que l'Organisation des Nations Unies doit avoir la capacité de faire face à des situations imprévues et doit également mettre fin aux activités qui ne sont plus de première importance ou aux programmes qui n'ont pas donné les résultats escomptés.

25. La Cinquième Commission a pour mission d'assurer des conseils et une surveillance stratégiques en matière budgétaire et d'éviter la microgestion. Elle doit aider le Secrétaire général à réaliser ses objectifs de réforme et donner au Secrétariat suffisamment de latitude pour gérer efficacement ses ressources. La direction doit pouvoir bénéficier de plus, et pas de moins, de flexibilité et doit être tenue pour responsable des résultats obtenus. Une approche du budget axée sur les résultats et non pas fondée sur les intrants contribuera à une Organisation plus forte.

26. M. Wetland se félicite que le Secrétaire général soit conscient des contraintes financières auxquelles

sont confrontés les États Membres. Pourtant, en temps de crise, il est encore plus important d'investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de s'acquitter de ses mandats. Les États Membres doivent également avoir la certitude que les ressources financières qu'ils fournissent sont utilisées au mieux. Ce qu'il importe de savoir n'est pas à quel point le budget pourra être réduit, mais si le budget approuvé a soutenu la réforme et permis à l'Organisation de mieux relever les défis actuels et futurs.

27. Grâce à la présentation améliorée du projet de budget, le document de travail permet d'avoir une vue d'ensemble plus transparente. La budgétisation axée sur les résultats doit être renforcée. La délégation norvégienne appuie la priorité accordée dans le projet de budget aux fonctions de supervision et de contrôle.

28. **M. Pankin** (Fédération de Russie) réaffirme la position de sa délégation selon laquelle l'Organisation doit adopter une politique budgétaire responsable et ne pas vivre au-dessus de ses moyens. Le Gouvernement russe fait tout son possible pour optimiser l'utilisation de ses ressources budgétaires et attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle fasse de même. Les augmentations budgétaires régulières du passé ne peuvent se poursuivre et une approche équilibrée de la budgétisation est également nécessaire pour permettre à l'Organisation de mettre en œuvre ses mandats.

29. Le projet de budget-programme de 5 196 milliards de dollars ne représente pas le chiffre définitif, car il ne tient pas compte de la réévaluation des coûts et des dépenses supplémentaires qui auraient pu être incluses dans le projet de budget. La délégation russe se dit extrêmement préoccupée, en particulier à un moment de déclin économique général, que le niveau du projet de budget pour 2012-2013 ne risque de dépasser le total pour l'exercice biennal en cours. M. Pankin est en désaccord avec l'affirmation du Secrétariat selon laquelle la plupart des demandes de ressources découlent de décisions de l'Assemblée générale; de fait, elles sont en grande partie le résultat d'initiatives de réforme qui n'ont pas reçu l'approbation unanime des États Membres. Par exemple, les ressources supplémentaires demandées pour les TIC auraient pu être incluses dans le projet de budget et l'ampleur de ces ressources est sans rapport avec un mandat direct de l'Assemblée. La délégation russe partage la préoccupation du Comité consultatif, qui juge que l'on ne dispose pas d'informations

suffisantes sur les économies attendues des initiatives de réforme, ce qui mine la notion même de renforcement de l'efficacité qui est l'objectif des réformes.

30. Du fait de la présentation d'un projet de budget fragmenté, avec des demandes ultérieures de rallonges budgétaires, il est difficile pour les États Membres de planifier leurs propres dépenses ou de fixer des priorités financières. Le Secrétaire général doit faire tout son possible pour éviter une telle budgétisation au coup par coup. Le respect des règles et procédures financières établies par l'Assemblée générale doit être une priorité, et le calendrier des propositions de nouvelles initiatives doit être aligné avec le cycle budgétaire.

31. Les problèmes de ressources humaines doivent recevoir une attention particulière. M. Pankin se dit préoccupé par les propositions visant à diminuer le nombre d'agents des services généraux et à créer de nouveaux postes dans les catégories des administrateurs et des catégories supérieures, en particulier les catégories P-3 et P-4. En outre, il faut mettre davantage l'accent sur le rôle des jeunes administrateurs au sein du Secrétariat. En outre, la réduction envisagée des dépenses au titre des consultants extérieurs est beaucoup trop modeste : l'Organisation doit mieux utiliser l'expertise interne.

32. La délégation russe s'emploiera à freiner les augmentations injustifiées des dépenses, à renforcer la discipline budgétaire et à améliorer la présentation du budget. Cependant, aucune mesure d'économie ou de changement de format ne doit nuire au respect des principes de base de l'Organisation des Nations Unies, y compris le multilinguisme, la mise en œuvre des mandats existants et le rôle central des organes intergouvernementaux dans la définition des priorités.

33. **M. Akram** (Pakistan) note que la délégation pakistanaise partage les préoccupations des autres délégations concernant la réduction du budget de 3 % imposée aux directeurs de programme, craignant qu'une approche arbitraire et aveugle des réductions budgétaires ne compromette les intérêts des pays en développement et n'aggrave leur problèmes socio-économiques. À l'heure où sévit une crise économique et financière, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle plus important en aidant les plus pauvres de la population mondiale. En conséquence, le budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 doit être

adapté afin de renforcer les activités liées au développement.

34. Le déséquilibre pérenne entre les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires est également troublant. Au chapitre 24, relatif aux droits de l'homme, du projet de budget-programme, par exemple, le montant proposé pour les ressources ordinaires s'élève à 147 millions de dollars, alors que les ressources extrabudgétaires prévues devraient représenter quasiment le double; de même, 344 postes relevant de ce chapitre sont financés par le budget ordinaire, contre 765 par des ressources extrabudgétaires. Une trop grande dépendance à l'égard des ressources extrabudgétaires est préjudiciable à la mise en œuvre des mandats approuvés. Le pouvoir accordé au Secrétaire général de redéployer des ressources humaines et financières ne doit pas être utilisé pour saper les priorités déterminées par les États Membres. En outre, les ressources extrabudgétaires doivent être soumises au même niveau de surveillance que les ressources ordinaires de façon que l'Assemblée générale soit en mesure de suivre les produits, les incidences et les améliorations en rapport avec la réalisation des programmes.

35. La délégation pakistanaise souhaite connaître l'état d'avancement des efforts faits par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour remédier aux faiblesses identifiées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur l'efficacité avec laquelle le Haut-Commissariat s'acquitte de son mandat (A/64/203). Elle voudrait aussi avoir des informations sur les avantages escomptés d'un renforcement du bureau de New York du Haut-Commissariat.

36. **M. Benmehidi** (Algérie) considère que les ressources du budget-programme doivent permettre à l'Organisation des Nations Unies de mettre en œuvre ses mandats de manière efficace et efficiente. Bien que sa délégation appuie les mesures de discipline et d'efficacité budgétaires visant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles, elle craint que la réduction arbitraire du 3 % exigé des directeurs de programme ne nuise à la mise en œuvre des mandats et des programmes approuvés.

37. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 perpétue le sous-financement systématique des activités de développement en dépit de la volonté démontrée de l'Assemblée générale dans

sa résolution 63/260 de renforcer ce pilier. Il est légitime de s'attendre à ce que les dispositions de cette résolution se reflètent dans le projet de budget-programme : or, les ressources consacrées à la coopération internationale pour le développement ont diminué de 0,4 % et celles destinées à la coopération régionale pour le développement ont reculé de 1,9 %, alors que le Compte pour le développement ne représente que 0,5 % du budget total. Une fois de plus, il apparaît que le développement n'est pas une priorité pour le Secrétariat.

38. La diminution importante des ressources affectées à la décolonisation aura une incidence sur les activités relatives à la troisième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme. Les commissions régionales doivent recevoir les ressources dont elles ont besoin pour mettre en œuvre leur mandat de base sans faire appel à des ressources extrabudgétaires.

39. La fusion qui a été opérée entre les fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a nui au travail du premier. Le poste de Conseiller spécial pour l'Afrique doit être pourvu rapidement.

40. **M. Al-Zaid** (Koweït) est d'avis que le projet de budget doit être plus transparent et refléter les priorités approuvées par l'Assemblée générale. Une attention accrue doit être accordée aux besoins des pays en développement, qui comptent sur l'Organisation des Nations Unies pour appuyer leurs programmes de développement. À cet égard, le rôle des commissions régionales doit être pris en compte.

41. Il existe un lien étroit entre la mise en œuvre des programmes et activités énoncés dans le budget-programme et les ressources requises pour atteindre les objectifs fixés. Les États Membres doivent s'acquitter intégralement de leurs arriérés et s'engager à verser leurs contributions mises en recouvrement à temps et sans conditions, afin de permettre à l'Organisation de fonctionner efficacement et de s'acquitter de ses mandats.

42. Une réforme continue de l'administration est nécessaire pour renforcer l'Organisation. Le Gouvernement koweïtien est tout à fait favorable à une répartition géographique équitable des postes; les États sous-représentés doivent se voir accorder une attention particulière.

43. **M. Lim Boon Hun** (Singapour) souligne que l'Organisation des Nations Unies reste le meilleur garant de l'action en faveur de la paix, de la sécurité et du développement et d'une multitude d'autres enjeux : les États Membres doivent veiller à s'assurer qu'elle est en mesure de respecter tous ses mandats. Dans cette optique, ils doivent reconnaître que des investissements sont nécessaires et éviter d'être distraits par des priorités et des préoccupations à court terme. Singapour a bénéficié lui-même de l'aide au développement par le passé et est tout à fait conscient de ses retombées positives. Une grande partie des activités de développement sont financées par des ressources extrabudgétaires : il faut utiliser beaucoup plus les ressources du budget-programme pour venir en aide aux pauvres, notamment pour relever les défis uniques auxquels font face les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

44. Bien que le financement des activités de développement demeure insuffisant, les budgets des missions politiques spéciales – qui sont mandatées par le Conseil de sécurité – ont été accrus au cours de la décennie précédente pour atteindre au total 1,2 milliard de dollars environ, soit un cinquième du budget-programme. Cette croissance disproportionnée a donné la fausse impression que le budget ordinaire de l'Organisation a échappé à tout contrôle. Il est incongru que la Commission ait à pinailler sur les sommes relativement modestes allouées aux activités de développement alors qu'elle est souvent appelée à approuver rapidement, et avec peu de débat, les projets de budget pour les missions politiques spéciales. La délégation singapourienne attend donc avec impatience de débattre des résultats de l'examen des modalités de financement et d'appui en vigueur pour les missions politiques spéciales demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259.

45. Les États Membres sont tenus de fournir les ressources nécessaires à l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation a, à son tour, pour responsabilité de rendre compte, non seulement de l'exécution de ses mandats, mais aussi de l'utilisation efficace et efficiente de ses ressources; elle doit donc s'attendre à ce que ses demandes de ressources et sa performance dans l'utilisation des ressources fassent l'objet d'un examen attentif.

46. **M. León González** (Cuba) note que le budget est le moyen de traduire en action les mandats approuvés

par les organes intergouvernementaux, souvent après une négociation approfondie, et est le moyen le plus visible de veiller à ce que l'Organisation continue d'être le dépositaire du système des relations multilatérales.

47. Cependant, l'actuel projet de budget reflète le déséquilibre existant de longue date dans les priorités de l'Organisation. Depuis des années, l'aide au développement économique et social est dépouillée. La réduction linéaire de 3 % proposée pour le prochain exercice biennal ne fait que confirmer les prédictions de la délégation cubaine, qui est persuadée que le pilier du développement sera la première victime d'une décision arbitraire destinée à apaiser les segments les plus réactionnaires de certains parlements nationaux.

48. La situation est illustrée par la proposition, mentionnée par le Comité consultatif au paragraphe 75 de son rapport, tendant à abolir 38 postes dans les chapitres du budget préalablement renforcés conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale sur les activités touchant le développement. En outre, 20 des 34 postes qu'il est envisagé de supprimer dans tous les chapitres du budget concernent trois commissions régionales. Le pire est que nombre des postes visés ne sont pas actuellement vacants. Le chapitre 10 du budget, relatif aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, doit faire l'objet d'une réduction de 10 % des ressources par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011.

49. Alors que les sections du budget concernant les catégories de pays en développement ayant le plus besoin de l'aide de l'Organisation sont celles où sont prévues les fortes réductions, les crédits alloués aux autres sections ayant des taux beaucoup plus faibles d'utilisation des ressources sont considérablement renforcés. Les missions politiques spéciales représentent environ un quart des ressources de l'Organisation, et il est impossible de dire quel sera leur coût au cours du prochain exercice biennal.

50. Les États puissants imposent des charges financières aux États qui refusent de prendre part à leurs aventures militaires ou de souscrire à leurs doctrines interventionnistes, cherchant à faire faire des bénéfices à leurs sociétés multinationales et complexes militaro-industriels, et à contrôler les ressources naturelles des pays qu'ils ont envahis ou bombardés

sans merci. Cette façon de voir les choses est imposée par le biais des cadres logiques des missions politiques spéciales, sans véritable débat transparent et démocratique à l'Assemblée générale. Le Secrétariat ne doit pas permettre que les principes de la Charte soient bafoués de cette manière.

51. Ceux qui évoquent la crise provoquée par la faillite de leurs propres systèmes financiers pour justifier la proposition de réductions budgétaires arbitraires sont curieusement silencieux sur le fait que plus de 60 % des fonds mis à la disposition de l'Organisation pour le prochain exercice biennal seront des ressources extrabudgétaires. Bien que la délégation cubaine ne doute pas des bonnes intentions de certains des donateurs, elle considère que le recours aux ressources extrabudgétaires est un moyen douloureux d'imposer ses propres programmes. Un cadre de gouvernance doit être établi pour garantir que ces ressources sont gérées de manière transparente et impartiale.

52. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) considère, pour ce qui est des activités axées sur le continent africain, que l'Organisation doit aligner ses programmes sur les six domaines thématiques prioritaires du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) définis suite à la rationalisation par l'Union africaine des objectifs du NEPAD. La délégation sud-africaine voudrait en particulier souligner que, comme le prescrivent les résolutions précédentes de l'Assemblée générale, le poste de Conseiller spécial pour l'Afrique ne doit être ni supprimé ni fusionné avec un autre poste, et qu'il doit être pourvu rapidement et en conformité avec les dispositions régissant le recrutement au sein de l'Organisation des Nations Unies.

53. En ce qui concerne les ressources, la délégation sud-africaine reconnaît que l'Organisation est mise au défi d'accroître l'efficacité et de faire plus avec moins. Toutefois, elle s'inquiète de la réduction proposée des recrutements d'administrateur au niveau d'entrée et des conséquences de cette mesure pour les activités de développement, ainsi que du déséquilibre dans la répartition des ressources de l'Organisation, dont plus de 90 % financent des activités liées à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme, au détriment des activités de développement. Elle demande au Secrétaire général d'élaborer un plan clair pour remédier à ce déséquilibre.

54. **M. Datuwei** (Nigéria) estime que le budget doit fournir les moyens nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation. Les ressources budgétaires et leur répartition déterminent la mesure dans laquelle les objectifs établis peuvent être réalisés face à des priorités et des problèmes concurrents. Le budget pour le prochain exercice biennal doit refléter l'orientation stratégique de l'Organisation pour cette période dans des domaines importants, y compris les trois piliers de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Estimant que les ressources doivent être réparties de manière équilibrée, la délégation sud-africaine s'inquiète de la tendance actuelle qui veut que l'on consacre beaucoup plus à la paix et à la sécurité qu'au développement.

55. Les États Membres ayant joué le rôle le plus important dans la crise financière mondiale sont ceux qui lancent les appels les plus vibrants en faveur de coupes budgétaires et d'une plus grande discipline financière. La sincérité et l'objectivité de ces appels sont remises en cause par le fait que les réductions proposées concernent les programmes bénéficiant aux États en développement. La réduction des ressources fait obstacle à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement, faisant planer le risque de pauvreté, de famine et de maladie à travers le monde, notamment en Afrique; dans le même temps, les projets destructeurs de vies défendus par les États prônant des réductions de coûts continuent à recevoir des fonds. La délégation nigériane serait plus réceptive aux appels lancés en faveur de la réalisation d'économies s'ils étaient motivés par un multilatéralisme efficace et l'équité et non par l'injustice et le double langage.

56. L'injonction unilatérale d'une réduction de 3 % des allocations de crédit aux programmes dans le budget ordinaire ne repose sur aucune directive donnée par un organe délibérant. La terminologie budgétaire utilisée pour justifier les réductions masque l'incidence que celles-ci auront sur les activités visant à atténuer la misère humaine. Les allégations de croissance exponentielle du budget de l'Organisation au cours des années antérieures ne prennent jamais en compte l'énorme richesse générée au cours de la même période par les États Membres cherchant actuellement à se soustraire à leurs responsabilités.

57. Les initiatives de réforme introduites par le Secrétariat et approuvées par l'Assemblée générale ne doivent pas être un subterfuge ni pour saper les mandats établis par la même Assemblée générale, en



particulier pour les projets de développement prioritaires, ni pour inciter le Secrétariat à prendre des mesures ne s'appuyant pas sur des résolutions. Les plus hautes normes de responsabilité, d'intégrité et de transparence doivent présider à l'exercice des fonctions du Secrétariat, et les recommandations formulées par les organismes d'audit et le Comité consultatif qui ont été approuvées par l'Assemblée générale doivent être mises en œuvre sans tarder.

58. Les pays en développement et les femmes sont défavorisés dans les effectifs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et les recommandations pour la suppression de postes sont biaisées en faveur de certains groupes d'intérêt. Tout non respect du principe d'inclusivité dans le recrutement ou les nominations doit être considéré comme une violation de la Charte des Nations Unies. De telles pratiques sont préjudiciables au multilatéralisme et à la cohésion. Des mesures urgentes doivent être prises pour assurer une distribution géographique équitable et l'équilibre entre les sexes. À cet égard, rappelant que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a été créé en 2003 par la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, M. Datuwei estime que le Secrétaire général doit pourvoir ce poste, en application des résolutions 62/236, 63/260, 64/243 et 65/544 de l'Assemblée générale.

59. La volonté de l'Organisation de tirer profit des progrès des technologies de l'information et des communications ressort à l'évidence d'initiatives telles que l'introduction des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et de systèmes de gestion du personnel et des conférences. Favorable à la proposition du Groupe des 77 et de la Chine d'assurer régulièrement la diffusion en direct sur l'Internet des réunions formelles de la Cinquième Commission, et non plus seulement sélectivement en fonction du bon vouloir de groupes d'intérêt puissants, la délégation nigériane voudrait connaître les incidences sur les coûts, le cas échéant, d'une telle innovation.

60. Les initiatives concernant les technologies de l'information et des communications ne doivent pas être mises en œuvre trop hâtivement. Par exemple, les pratiques de dématérialisation de la documentation doivent être évaluées afin de tenir compte des contraintes liées au niveau de développement de certains États Membres, où l'approvisionnement en

électricité et les infrastructures technologiques ne sont pas nécessairement fiables. Si ces pratiques ne sont pas adaptées à leurs besoins, ils seront gravement désavantagés. Les changements dans les allocations budgétaires qui les privent de but en blanc de la capacité de participer au débat intergouvernemental doivent être évités.

61. S'agissant de la fiabilité des financements, la délégation nigériane souligne la nécessité de doter ONU-Femmes des ressources nécessaires pour lui permettre d'asseoir solidement sa position et de continuer à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de l'accès à l'éducation pour les femmes et les filles. À l'heure où la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies se heurte à des difficultés du fait de l'insuffisance des allocations de crédit provenant du budget ordinaire, au risque d'annuler les avancées obtenues grâce aux activités de maintien de la paix, les recommandations du Comité consultatif relatives à l'imprévisibilité des détachements et des ressources extrabudgétaires pour la Commission de consolidation de la paix doivent être prises en compte.

62. **M. Alwafi** (Arabie saoudite) juge positifs les efforts faits par le Secrétaire général pour proposer un budget-programme tenant compte des contraintes financières des États Membres et associant austérité et efficacité. Toutefois, la délégation saoudienne est préoccupée par les effets potentiels d'un tel budget sur la mise en œuvre des mandats approuvés par les États Membres, en particulier ceux concernant les pays en développement, qui ne sont pas responsables de la crise économique actuelle. Elle souscrit aux vues du Comité consultatif sur la nécessité d'une gestion et d'une responsabilisation plus efficaces, et d'une réforme du cadre de budgétisation axée sur les résultats.

63. S'agissant de certains domaines de dépenses, la délégation saoudienne salue l'engagement pris de renforcer les ressources de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Tout en soutenant les investissements dans les technologies de l'information et des communications, compte tenu du rôle important que jouent ces technologies dans les activités de l'Organisation, elle souhaite instamment que le Bureau des services centraux d'appui soit étroitement impliqué dans tout ce qui touche à ces questions. Les préoccupations des pays en développement, qui sont au centre de toutes les conférences et réunions au sommet

des Nations Unies, doivent faire l'objet d'une attention prioritaire. En particulier, ces pays doivent être davantage sollicités pour les marchés publics, car cela serait un moyen d'accroître leur produit intérieur brut.

64. **M<sup>me</sup> Kane** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) souhaite apporter des premiers éléments de réponse aux commentaires sur les procédures budgétaires, les missions politiques spéciales et les rallonges budgétaires, étant entendu que plus de précisions seront données lors des consultations officielles.

65. La procédure budgétaire est déterminée par les impératifs des consultations et de la prise de décisions au niveau intergouvernemental, ainsi que par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation. Les travaux menant à l'établissement du projet de budget-programme commencent tôt, de sorte que, les conditions initiales ne restant jamais inchangées, des ajustements sont toujours nécessaires. Il est possible que le volume et la nature des informations financières dont la Commission est saisie, parmi lesquelles figurent non seulement les fascicules budgétaires, déjà volumineux, mais aussi les rapports sur des questions spécifiques, généralement établis par le Secrétariat à la demande des États Membres, aient tendance à entraver plutôt qu'à faciliter les décisions concernant l'orientation souhaitée et les résultats de la procédure budgétaire. Tout le monde convient que cette procédure doit être améliorée afin de permettre à l'Assemblée d'avoir une meilleure vue d'ensemble des ressources nécessaires, de mener des débats plus stratégiques et de prendre des décisions plus ciblées pour une utilisation des fonds axée sur les résultats. C'est dans cette optique que les réflexions sur la procédure budgétaire, engagées en 2009, vont être relancées.

66. Le Secrétariat a répondu à la demande des États Membres qui souhaitaient que soient examinées les modalités de financement et d'appui en vigueur pour les missions politiques spéciales (A/66/340), eu égard non seulement à la part sensiblement plus importante du budget ordinaire représentée par ces missions, mais aussi à la nécessité de remédier à l'absence de fonds spécifiques pour l'appui technique, un aspect qui n'a pas été un sujet de préoccupation par le passé. Les missions politiques spéciales remplissent un rôle crucial, car elles permettent de sauver des vies dans des conditions souvent difficiles et de répondre à des problèmes dont la communauté internationale ne se

préoccupait pas une ou deux décennies auparavant. Les budgets individuels de chacune de ces missions seront soumis à l'examen de la Commission.

67. L'augmentation du budget ordinaire n'est pas uniquement imputable aux missions politiques spéciales. Parmi les autres causes figurent l'inflation et un affaiblissement du dollar des États-Unis. Étant donné que le barème des contributions est calculé en dollars, un taux d'inflation de 3 % se traduit directement en besoins en ressources supplémentaires dépassant 800 millions de dollars sur une période de 10 ans.

68. Par le passé, le Secrétariat a complété, plusieurs années durant, son évaluation quantifiée des besoins en ressources présentée dans l'esquisse budgétaire avec un état prévisionnel de la situation financière attendue. L'examen des deux ans de mise en œuvre du système d'administration de la justice, les crédits pour le Bureau de déontologie, les services de médiation, le Bureau de l'ombudsman, les technologies de l'information et des communications, le plan stratégique pour la préservation du patrimoine et les incidences administratives et financières du fonctionnement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se traduisent par des besoins supplémentaires de 23 millions de dollars. C'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de décider comment faire face à ces besoins en ressources, en gardant à l'esprit que, les besoins en ressources humaines représentant 70 % ou plus des coûts fixes, le choix auquel est confrontée la Commission peut être soit de réduire le nombre de postes, soit de réduire les activités de programme.

69. **M<sup>me</sup> Casar** (Contrôleur) fait savoir qu'elle prend bonne note des observations formulées par les membres de la Commission sur les questions liées au budget. À son avis, la priorité doit être de convenir d'un budget-programme permettant à l'Organisation de s'acquitter de ses mandats. M<sup>me</sup> Casar rappelle que la Commission examinera à un stade ultérieur le prochain rapport sur l'exécution du budget-programme, avec des informations détaillées sur la réévaluation des coûts : les projets de budget des missions politiques spéciales pour la première année du prochain exercice biennal; et les mesures destinées à atténuer les risques liés aux fluctuations de change et à l'inflation.

70. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires)

rappelle que la mission du Comité consultatif est de faire des recommandations; la Cinquième Commission est seule responsable de prendre les décisions appropriées. M. Kelapile est encouragé par la réaction positive au rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme (A/66/7). Toutefois, ce rapport ne reflète pas nécessairement la situation à laquelle il faudra faire face lorsque les rallonges budgétaires auront été annoncées.

71. **M. Torsella** (États-Unis d'Amérique) indique que tous les gouvernements et toutes les entreprises sont confrontés au problème d'un budget statique et de conditions changeantes. Notant les coûts fixes associés aux ressources humaines, il souligne que le nombre de postes ne représente qu'une partie du problème. Il existe davantage d'options de réduction des coûts que de possibilités de réduction des postes ou de diminution des activités de programme. Il faudrait aussi réfléchir à la façon dont l'Organisation pourrait de façon plus abordable faire face à ses obligations envers ses employés, la principale source de dépenses. À cet égard, M. Torsella voudrait connaître le coût exact annuel de l'assurance maladie des agents. Il n'est pas facile de trouver les informations qu'il cherche à obtenir dans les documents fournis par le Secrétariat, et elles ne sont pas communiquées non plus par ce dernier en réponse à des demandes directes. M. Torsella souhaiterait en outre savoir qui est responsable au sein de l'organisation de la gestion des dépenses de santé, des modalités d'appel d'offres pour le choix des assureurs et de la date à laquelle le prochain appel d'offres doit avoir lieu.

72. **M<sup>me</sup> Kane** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) signale qu'elle n'est pas en mesure de répondre immédiatement aux questions spécifiques posées par le représentant des États-Unis, mais qu'elle peut faire des observations concernant la question des dépenses de personnel. Il ne faut pas oublier que, dans ces dépenses, entrent la rémunération totale reçue par le personnel de l'Organisation, englobant non seulement les salaires, mais aussi les indemnités et prestations associées, y compris celles relatives au transfert vers un lieu d'affectation ou au changement de lieu d'affectation, et à l'éducation et à la santé. Les montants accordés aux membres du personnel suite à des arrêts du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appel sont aussi inclus dans les dépenses de personnel.

73. Les assurances couvrent les agents de l'Organisation des Nations Unies contre un certain nombre de risques, notamment les actes de malveillance, la mort en service, le handicap et la maladie. Le Service des assurances et des décaissements fait partie de la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui est placé sous la responsabilité du Contrôleur. Dans le cas des soins de santé, ce qui est prévu n'est pas en fait une assurance, mais plutôt un pool de ressources régulé par un administrateur extérieur. Si l'utilisation de ces ressources augmente, les primes progressent également. Il convient de rappeler qu'aux États-Unis le coût des soins de santé est élevé. À cet égard, l'Assemblée générale doit encore prendre une décision sur la façon de couvrir le passif actuariel au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, bien que le Secrétariat ait proposé une solution en 2009. Dès lors que l'Organisation utilise les Normes comptables internationales du secteur public, ce passif doit être comptabilisé.

74. **M<sup>me</sup> Power** (Observateur de l'Union européenne) considère que toutes les organisations doivent chercher à mettre en œuvre leurs mandats de la meilleure façon possible grâce à des améliorations et des innovations constantes. Elle demande donc au Secrétariat de fournir, sans délai, des informations actualisées sur les efforts visant à améliorer le rapport coût-efficacité réalisés depuis la présentation du projet de budget-programme, et d'indiquer leur impact sur le niveau des crédits demandés. À cet égard, elle souhaite savoir comment le Secrétariat prévoit de réduire le recours aux rallonges budgétaires à l'avenir; quelles mesures à long terme sont prises pour mettre en place la structure par catégories optimale pour le personnel du Secrétariat; et pourquoi le panorama précis des mesures de réforme prises, de leurs incidences budgétaires et des gains d'efficacité qu'elles auront permis de réaliser, requis par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243, n'a pas été fourni.

75. **M. Okochi** (Japon) rappelle que le Secrétaire général a déjà été invité à rendre compte des mesures pouvant être prises pour faire face aux fluctuations de change et à l'inflation. Ces questions sont traitées systématiquement dans les rapports sur l'exécution du budget, mais le temps presse. M. Okochi demande donc qu'un rapport distinct soit présenté plus tôt sur la pratique de réévaluation des coûts.

76. **M<sup>me</sup> Kane** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) fait remarquer que, depuis son entrée en fonctions, des actions ont déjà été engagées pour limiter le recours aux rallonges budgétaires. Cependant, les plans initiaux sont souvent contrecarrés par les évolutions pratiques. Par exemple, alors que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 64/243, de créer un poste de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi, cette décision ne s'est pas accompagnée de l'approbation des ressources financières nécessaires. Comme il n'est pas possible de financer ce poste sur le tableau d'effectifs existant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ou de l'Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), il a fallu demander des ressources supplémentaires.

77. En ce qui concerne les rallonges associées au système d'administration de la justice, **M<sup>me</sup> Kane** rappelle qu'il a été jugé préférable de revoir le système après deux années plutôt qu'après seulement une année. Tirant parti des informations disponibles sur le nombre de dossiers traités ainsi que des données d'expérience acquises dans la pratique, le Secrétaire général a été en mesure de formuler des recommandations précises à l'Assemblée générale. La décision sur la façon de procéder sera prise par la seule Assemblée générale.

78. S'agissant des résultats tangibles des mesures de réforme, **M<sup>me</sup> Kane** souligne que le Secrétariat a répondu aux préoccupations des États Membres en mettant en œuvre plusieurs initiatives, toutes dans la limite des ressources existantes. On peut citer notamment la mise en place du portail en ligne des contributions, qui a éliminé le volumineux rapport mensuel imprimé sur cette question : l'outil de suivi en ligne « HR Insight », qui fournit aux délégations des renseignements démographiques sur les effectifs du Secrétariat; et la conception d'un système de responsabilisation en application de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale.

79. Pour ce qui est du traitement des fluctuations de change, **M<sup>me</sup> Kane** précise que les taux utilisés sont fondés sur les précédents historiques, des projections étant établies pour estimer les tendances probables à venir. De par leur nature même, ces projections peuvent se révéler incorrectes et l'ont été parfois. Le Secrétariat peut adopter d'autres pratiques, telles que la couverture des variations de change, ou l'achat de devises à l'avance, mais aucune stratégie n'est sans

risque. L'Assemblée générale doit se prononcer sur l'approche à adopter

80. Des précisions seront communiquées ultérieurement sur les questions concernant la structure par catégories des agents de l'Organisation.

81. **M. Cumberbatch** (Cuba) note que le débat actuel est inhabituel car il porte sur des questions habituellement abordées lors des consultations officieuses; il est donc compréhensible que le Secrétariat n'ait pas toutes les informations demandées immédiatement à portée de main. Ce débat est néanmoins utile. L'initiative bienvenue de la vidéotransmission sur l'Internet de la réunion devrait être étendue à toutes les autres réunions formelles de la Commission et, de fait, à toutes les Grandes Commissions de l'Assemblée générale.

82. En ce qui concerne le projet de budget-programme, **M. Cumberbatch** voudrait savoir quels critères ont été utilisés pour appliquer la réduction linéaire de 3 % et si l'effet des coupes importantes dans le personnel et les prestations, qui semblent avoir recueilli le soutien de plusieurs délégations, a été quantifié.

83. **M. Rosales Diaz** (Nicaragua) note que le projet de budget-programme est fondé sur les mandats reçus par l'Organisation, dans la plupart des cas de l'Assemblée générale. Le projet doit être analysé du point de vue financier, mais aussi rapproché des décisions des États Membres. La délégation nicaraguayenne est surprise de la souplesse avec laquelle ces mandats sont interprétés, le principal exemple étant l'annulation apparente de la décision de renforcer le pilier du développement prise trois ans plus tôt. Elle considère aussi qu'il y a un manque de logique dans le ciblage des réductions ordonnées par le Secrétaire général, certains chapitres du budget subissant des réductions considérables, alors que d'autres bénéficient d'augmentations spectaculaires. Le Secrétariat doit expliquer ces décisions. En réponse aux questions sur les dotations en effectifs, il doit fournir toutes les précisions voulues sur la répartition géographique des postes à tous les niveaux, afin que les délégations puissent clairement se rendre compte des déséquilibres existant de longue date.

84. **M<sup>me</sup> Kane** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) souligne que, la situation économique et financière mondiale ayant pesé sur les ressources de l'Organisation, le Secrétaire général a demandé aux

hauts responsables de chercher à améliorer l'efficacité. Le résultat n'a pas été l'imposition une réduction linéaire du budget, compte tenu des différences existant dans la taille et la fonction des départements et des services. Certains ont été en mesure de modifier leurs méthodes de travail et d'obtenir de très bons résultats, comme dans le cas de l'élargissement de distribution électronique des documents. Les réductions budgétaires n'ont pas non plus été arbitraires : tous les hauts responsables, ayant été invités à examiner leur budget pour voir si des économies étaient possibles, ont de leur propre initiative fait des propositions qui ont été transmises au Contrôleur, puis au Secrétaire général.

85. Pour ce qui est du traitement et des autres éléments de la rémunération des agents, il ne faut pas oublier que la plupart sont des expatriés et que la Commission de la fonction publique internationale a établi des règles applicables à l'échelle du système des Nations Unies et doit être consultée sur toutes les modifications envisagées. En ce qui concerne la répartition géographique, M<sup>me</sup> Kane rappelle que les États Membres ont un accès immédiat à l'information via la base de données HR Insight. Mais les réformes des ressources humaines et l'harmonisation des conditions de service opérées dans le passé récent ont modifié la situation. Avant ces réformes, si un membre du personnel était recruté pour un poste soumis à la répartition géographique, ce statut restait attaché indéfiniment à l'agent en question. Par la suite, l'Assemblée générale a décidé qu'un agent ne bénéficierait d'un tel statut qu'aussi longtemps qu'il/elle occuperait ce type de poste. En conséquence, le nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés a augmenté. Le développement du programme des jeunes administrateurs devrait rétablir l'équilibre, mais il ne faut pas oublier que le coût de cet exercice a alourdi le montant total des dépenses de personnel.

86. Plusieurs représentants contestent le principe selon lequel le point de départ de chaque budget doit être le niveau du budget précédent. La situation est compliquée par la division du budget en multiples parties. M<sup>me</sup> Kane espère que le dialogue avec les États Membres aidera à parvenir à une vision plus claire de l'utilisation des ressources et des résultats à atteindre.

### Autres questions

87. **Le Président**, revenant sur la question de savoir à quelle place doit se situer l'Observateur de l'Union européenne dans l'ordre des orateurs, indique que la question doit être réglée pour toutes les Grandes Commissions, et pas seulement pour la Cinquième. Il faut donc demander l'avis du Président de l'Assemblée générale et d'autres personnes compétentes.

*La séance est levée à 13 h 05*